
PANAMA – Réunion conjointe : GAC et GNSO
Mardi 26 juin 2018 – 11h30 à 12h30 EST
ICANN62 | Panama City, Panama

MANAL ISMAIL:

Je remercie tous les collègues du GAC et je vous demande de rester dans la salle s'il vous plait.

Soyez patients, c'est notre dernière séance avant le déjeuner. Ceci nous remet sur la bonne voie des horaires qui avaient été établis.

Je voudrais demander aux collègues de la GNSO de s'approcher du podium. Dona, Heather, Rafik, Julf.

Donc, soyez les bienvenus dans la réunion du GAC et de la GNSO programmée pour une durée d'une heure. Je voudrais vous rappeler que vous devez dire votre nom et l'organisation ou le pays que vous représentez lorsque vous demandez à avoir la parole.

En premier lieu, je voudrais souhaiter la bienvenue aux collègues Heather, Dona, Rafik et Julf. Nous vous remercions d'avoir voulu prendre le temps dans chaque réunion pour ces échanges avec nous.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je crois que nous avons une présentation avec des diapos pour cette séance.

Il y a une série de thèmes à aborder, ce n'est pas très long, mais c'est toujours une discussion vraiment dense parfois.

Je voudrais d'abord parler de la manière d'avancer par rapport au RGPD et par rapport au processus accéléré de développement de politiques, et le processus long sur la spécification temporaire de l'ICANN ainsi que tout ce qui concerne les mesures des séries et des procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD.

Nous sommes très inquiets par rapport au RGPD, mais cet autre thème est un thème très important pour nous. Et pour le GAC, il est très important de parler des PDP 3.0, ce document qui nous a été présenté, et auquel nous avons consacré notre attention.

Une initiative que la GNSO a saluée, et nous voudrions avoir davantage d'informations sur ce travail et sur vos plans à cet égard, ainsi que la manière dont nous pourrions en tenir compte pour émettre notre opinion.

Je vous cède la parole Heather, après cette présentation. Nous abordons le premier point de notre ordre du jour.

HEATHER FORREST: Merci beaucoup au nom du conseil de la GNSO de nous avoir accueillis ici Manal.

Pour une question de procédure, je suppose... enfin même si je reconnais ce que vous dites, nous ne voulons pas consacrer tout notre temps au RGPD. Je suis consciente du fait qu'il s'agit du thème qui peut prendre la plupart de nos discussions. Pour que les deux autres thèmes ne soient pas laissés à l'écart, pensez-vous que nous pourrions commencer par ces deux premiers thèmes, et utiliser le restant du temps pour le RGPD ?

Je suis consciente du risque que nous prenons, en ce sens que le RGPD puisse prendre toute la conversation et que nous n'abordons pas le reste.

MANAL ISMAIL: Oui bien sûr, allez-y.

HEATHER FORREST: Nous pouvons parler du PDP pour les procédures ultérieures en rapport avec les nouveaux gTLD. Nous avons des questions spécifiques de votre part, je vais donc céder la parole à Dona Austin, qui est la vice-présidente du conseil de la GNSO, mais aussi l'agent de liaison pour ce PDP avec [Inaudible] qui est ici, au premier rang. Ils peuvent répondre à vos questions et vous donner un aperçu des principaux jalons de ce travail.

Si vous avez des questions plus précises, nous pourrions les présenter au co-président de ce PDP.

Je cède la parole à Dona Austin.

MANAL ISMAIL:

Dona, si vous permettez, nous avons eu des échanges très fructueux hier avec les co-présidents du PDP sur cette question. Il y a eu Cheryl qui nous a accompagnés, avec Jeff.

Nous avons abordé la question de la piste de travail numéro 5. C'est une question très importante. Donc s'il y a des questions, d'autres questions, je pense que nous n'aurons pas à pouvoir consacrer trop de temps, parce qu'hier nous avons eu des échanges vraiment profitables.

Ou je ne sais pas s'il faut directement céder la parole aux membres du GAC. Nous allons voir s'il y a des questions qui n'ont pas été répondues hier après la réunion que nous avons eue pour nos collègues de la GNSO.

Bon, il n'y en a pas. Nous pouvons donc commencer à parler directement de cette question. Nous pouvons voir comment travaille la GNSO d'une manière générale. Cette proposition que nous appelons 3.0, et nous allons ensuite aborder le processus accéléré d'élaboration de politique et le RGPD.

HEATHER FORREST: Par rapport à ce PDP sur les procédures ultérieures concernant les nouveaux gTLD, si après la réunion de Panama vous avez des questions, veuillez nous les envoyer par l'intermédiaire de notre agent de liaison, parce que c'est là que vous aurez la personne appropriée pour ce faire.

MANAL ISMAIL: L'Iran.

KAVOUS ARASTEH: Manal, nous ne voulons pas répéter tout ce que nous avons dit hier. Hier en tout cas, moi j'ai soulevé quelques questions. J'espère que les co-présidents en tiendront compte, les deux co-présidents, en tiendront compte dans la plus grande mesure du possible. Nous n'allons pas les répéter ici.

MANAL ISMAIL: Merci Kavous. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires avant de commencer à travailler sur le RGPD.

Je dis RGPD, mis en fait, nous allons aborder d'autres thèmes, nous allons parler de la GNSO, son fonctionnement, les PDP, normaux, et le PDP 3.0, ainsi que le PDP accéléré.

Je cède la parole donc à Heather.

HEATHER FORREST: Ce PDP 3.0, pour vous donner un peu le contexte dont nous parlons, 3.0 signifie que c'est la troisième occasion que la GNSO a vu se présenter pour évaluer ces processus d'élaboration de politique.

Cela a commencé par un modèle que nous pouvons appeler la version 1 du PDP. Nous sommes ensuite passés au modèle que nous utilisons maintenant, que nous pourrions appeler la version 2. Et pour le PDP 3.0, nous essayons de refléter les PDP, de réfléchir là-dessus, et sur leur fonctionnement.

Nous avons reçu beaucoup d'opinions, et il y a beaucoup de membres du GAC qui parlent de la complexité de ces processus, le temps qu'ils consomment, ainsi que le temps que peut prendre le fait de présenter une contribution pour le PDP.

Donc la GNSO et le GAC ont entamé un processus séparé qui a donné lieu à des recommandations, et ensuite cela a donné lieu à différents mécanismes pour pouvoir présenter les commentaires et les collaborations.

Nous voyons des modifications à court et à long terme qui pourraient rendre ces PDP plus efficaces.

Si nous considérons le budget pour l'année fiscale 19, nous pourrions là considérer comment mieux nous servir des ressources destinées pour les PDP.

Il y a eu une discussion en janvier au conseil de la GNSO sur ce thème pour ce que nous appelons la séance de planification stratégique. Nous avons considéré pendant 3 jours l'année à venir, la charge de travail et nous avons évalué comment mieux attribuer les ressources et le temps limité dont nous disposons pour ce travail.

Nous avons eu quelques idées, nous avons identifié en premier lieu les défis, ce que nous pouvons mieux faire, ce que la communauté nous dit, ce que nous observons en tant que membre de ces groupes de travail.

Ces commentaires ont été reflétés dans un document de discussion qui a été discuté avec d'autres unités constitutives et d'autres groupes de la communauté pour avoir leur opinion, et il y a eu enfin une réunion intercommunautaire sur un thème spécifique pour voir comment ces PDP pouvaient devenir plus efficaces.

Nous avons élaboré donc un document de discussion présenté à la communauté dans son ensemble.

Ce qui se passe maintenant, c'est je pense le problème du RGPD. Nous n'avons pas perdu de vue ce travail, mais nous avons pris plus longtemps pour que cette occasion, pour que les unités constitutives et les parties prenantes puissent faire leurs commentaires, pour que tout le monde puisse faire les commentaires pertinents.

Il faudra ensuite déterminer les prochains pas à venir. Il y a un lien très clair entre les observations présentées dans cet exercice que nous avons fait pour obtenir des informations et ce que nous voyons pour le processus accéléré d'élaboration de politique dont nous allons parler.

C'est l'occasion pour ainsi dire, de mettre en œuvre ces ajustements, ces modifications, ces améliorations pour justement rendre beaucoup plus efficaces ces PDP.

C'est vraiment opportun parce que nous avons des délais vraiment très courts.

Les idées et les discussions concernent l'efficacité et l'application. C'est une discussion qui est en cour, et nous vous tiendrons au courant avec beaucoup de plaisir au fur et à mesure du progrès de ce travail.

La séance intercommunautaire que nous avons réalisée hier après-midi a été très intéressante, nous avons été très heureux

de voir beaucoup des membres du GAC ici présents. Bon nombre des idées présentées hier ont été présentées par rapport au PDP 3.0.

Je cède la parole à Dona et à Rafik pour voir s'ils veulent ajouter quelque chose.

MANAL ISMAIL:

Merci Heather. Je veux voir s'il y a des questions parmi les membres du GAC, des questions ou des commentaires.

KAVOUS ARASTEH:

Ce n'est pas une question, c'est un commentaire.

Je voudrais exprimer clairement ceci. Les deux derniers PDP ayant présenté une recommandation pour le GAC et le conseil d'administration ont suivi des processus complètement différents. L'un ne remplace pas l'autre et ils ne sont pas unifiés. L'idée serait d'unifier ou de faire disparaître tout conflit entre ces deux PDP.

Nous avons vu que les collègues de la GNSO ont une réaction très active, après chaque avis du GAC, ils ont émis des documents, ils ont fait des commentaires et ils ont évalué tout cela.

Je ne veux pas être critique, mais ils ont été parfois... Ils ont un peu trop disons... Analysé un peu trop ce travail.

Je voudrais donc essayer de minimiser ce conflit potentiel. J'espère bien que le PDP 3.0 tiendra compte de certains de ces conflits ou de ces possibles conflits qui ont été identifiés pour réduire le nombre de difficultés dans l'avenir.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavous. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Dona, vous avez la parole.

DONNA AUSTIN:

Merci Manal. Je voudrais dire que nous comprenons les défis et les difficultés auxquels fait face notre conseil aussi, lorsque nous voyons que certaines recommandations pour les PDP peuvent susciter des conflits par rapport à l'avis du GAC.

Nous en avons parlé auparavant avec le conseil d'administration, et nous avons parlé des mécanismes disponibles pour essayer de résoudre ces problèmes avant de nous retrouver sur une impasse où le conseil adopte des recommandations qui provoquent un conflit et qui sont en conflits et qui arrivent jusqu'au conseil d'administration, et c'est là que le blocage se produit. Nous n'avons pas encore de réponse pour ce la, mais ce serait peut-être l'occasion pour que

le GAC et le conseil de la GNSO, de la ccNSO travaillent ensemble pour arriver jusqu'au fond de la question.

Je crois qu'on ne comprend pas très bien comment nous travaillons et comment vous travaillez. Ce serait peut-être l'occasion d'aller au fond de la question et de résoudre les problèmes avant qu'ils ne se présentent et qu'ils constituent de vrais problèmes.

MANAL ISMAIL:

Merci, maintenant la parole pour l'Inde.

INDE:

Je salue les efforts de la GNSO pour partager avec nous les nouvelles concernant le PDP 3.0, ainsi que le processus de consultation que la GNSO a adopté, ainsi que le processus qui a donné lieu à ce document préliminaire.

Cependant, je crois qu'il est important d'avoir un débat plus large avec la communauté parce que cela a des conséquences au-delà de la GNSO.

On pourrait peut-être établir des parallèles par rapport aux groupes de travail du GAC.

Je considère aussi que dans la communauté nous pourrions disposer de groupes de travail pouvant nous apporter leur

secours dans cette tâche afin d'améliorer ce PDP 3.0. Il me semble donc que nous pourrions en tenir compte et l'analyser avec la communauté en général et le présenter dans un document, pour que ce soit une contribution dans ce processus afin de l'améliorer autant que possible.

MANAL ISMAIL: Merci Je cède la parole à Heather.

HEATHER FORREST: Merci Manal de vos commentaires. Je crois que, à partir de ce que vous venez de dire, lorsque les leaders des SO et AC se sont réunis à Puerto Rico, c'est à ce moment-là qu'il y a eu la publication d'un rapport initial.

J'ai trouvé très intéressante la réaction d'autres présidents d'autres AC et SO, l'ALAC, la ccNSO et Manal, ils ont tous signalé ce document et ils ont dit que c'était un document très utile.

J'ai considéré cela comme un signal de la voie à suivre en général. L'un des résultats concrets du partage de ce travail est que nous travaillons en une collaboration beaucoup plus étroite nous, les présidents des groupes, pour trouver des points communs par rapport à nos tâches. Nous pourrions alors peut-être travailler de façon plus efficace et mieux nous servir des ressources de l'organisation.

Je crois qu'il vaut mieux de pouvoir travailler en collaboration depuis le début de l'année, se mettre d'accord sur les thèmes à aborder, les comparer et établir les ressemblances, établir des dialogues ouverts entre nous.

Je vous remercie de votre commentaire et j'espère que nous pourrons tirer profit de cette occasion en tant qu'organisation. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Heather. Oui, je suis tout à fait d'accord, je crois que ces réunions sont extrêmement profitables. Nous avons informé le GAC des résultats de ces réunions ainsi que des thèmes qui ont été abordés. Le fait d'établir des priorités, le fait de voir quelles sont les priorités communes pour résoudre la question de notre charge de travail, c'est quelque chose de fondamental pour nous tous.

Est-ce qu'il y aurait d'autres commentaires avant d'aborder la question du RGPD ? Pour aborder cette question de façon plus profonde ?

Je crois que nous avons un questionnaire qui a été préparé, grâce à la collaboration et aux commentaires des collègues du GAC. Je vais donc essayer de lire ces questions à tour de rôle, et

je demande aux collègues du GAC d’avoir la liberté de prendre la parole.

Quelle est l’expérience de la GNSO et son évaluation par rapport à la spécification temporaire en vigueur ?

Voulez-vous que je lise toutes les questions ? Ou vous voulez répondre les questions une à une ? Bon, je lis d’abord toutes les questions.

Quelles sont les perspectives de la GNSO ? Où se trouve ce modèle unifié dans un PDP accéléré dans la spécification temporaire ? Ensuite quelle est votre position actuelle sur la portée d’un PDP accéléré ? La définition des délais de la portée, la considération des commentaires et des contributions du GAC et pour cette portée aussi.

Quatrième question : quels sont les rôles respectifs du conseil d’administration et de la GNSO pour la définition de la portée d’un PDP accéléré ?

Je crois que c’est la dernière question : qui est responsable du processus en général, étant donné qu’il y a une spécification temporaire et la réaffirmation qui se fera dans 90 jours, le PDP accéléré, le modèle d’accès unifié ainsi que d’autres modèles de la communauté et le document d’avis du SSAC parmi d’autres outils, d’autres éléments.

Je sais que le PDP accéléré est quelque chose d'absolument nouveau et que nous essayons tous de comprendre ce nouvel outil. Mais ce serait je pense très utile d'échanger ce questionnaire avec la GNSO.

Je vous cède donc la parole pour que vous puissiez y répondre.

HEATHER FORREST:

Merci beaucoup Manal. Je vais faire une introduction par rapport à ces questions. Il est très utile de voir le questionnaire tout ensemble pour voir quel est le raisonnement général.

Pour que vous ayez un contexte, je veux vous dire que nous sommes en ce moment occupés par la rédaction des documents qui vont permettre de commencer le PDP accéléré. Nous avons une charte et une demande d'action.

Cela n'a rien à voir avec les questions de fond, ni sur notre évaluation de la spécification temporaire, ni sur notre évaluation des modèles d'accès unifiés.

Toutes ces questions donc, n'ont pas encore été soulevées au conseil de la GNSO.

En ce qui concerne les documents qui vont permettre de commencer le PDP accéléré, la portée est l'une des questions qu'il faut considérer dans ces documents-là.

Ce sujet a été soulevé hier lors de la séance intercommunautaire et il a été traité en profondeur pour voir les points de vue de la communauté concernant la portée.

Il y a cette question donc sur la portée, nous avons effectué des débats approfondis avec le conseil d'administration et nous les avons commencés après la réunion de San Juan de Puerto Rico et nous répétons ces échanges de façon assidue par rapport aux attentes du conseil d'administration concernant la portée de cette initiative. C'est quelque chose que nous apprécions vraiment.

Où en sommes-nous donc ? Hier, à 5 heures de l'après-midi, entre 5 h et 6 h 30 du soir nous avons eu une séance avec les différents secteurs de la communauté, où nous avons abordé 6 domaines qui feront partie de notre charte. Nous avons commencé ce matin à 9 h, nous avons fini à 10 h 30 pour venir ici, vous voir et en parler avec vous. Et en fait, la portée dont vous parlez ici concerne des choses qui nous intéressent en grande mesure.

Nous n'avons pas encore analysé ce thème ce matin. Je ne peux donc pas vous dire pour le moment quel est notre point de vue actuel, parce que nous n'en avons pas pour le moment ; ce que nous avons fait hier, c'était écouter la communauté pour

pouvoir intégrer tous les commentaires reçus dans la séance qui aura lieu cet après-midi après le déjeuner.

Voilà donc la situation actuelle. Je n'ai aucune intention de ne pas présenter de réponse, mais tout simplement nous n'avons pas pu nous-mêmes aborder ce thème.

Tel que cela a été dit hier pendant l'après-midi, nous aurons demain une réunion du conseil de la GNSO à 13 h et nous voulons présenter une motion. Il y a une motion dans notre ordre du jour, une motion préliminaire, pour adopter la charte et pour pouvoir commencer ce PDP de manière formelle.

Nous travaillons en ce moment, nous travaillons encore pour voir si nous pourrions voter demain. Si nous n'avons pas fini la préparation de ces documents, nous ne pourrions pas travailler sur le vôtre et il faudra voir quels sont les pas et les mesures à suivre, à adopter, à appliquer.

C'est un travail en cours. En grande mesure, je crois que nous aurons cette après-midi, une perspective plus claire après notre réunion, et après avoir pris l'occasion de travailler avec les leaders du conseil de la GNSO sur chacun de ces sujets.

Chacun d'entre eux travaillera sur chacun de ces thèmes pour que le conseil les considère demain.

Je crois que nous aurons une idée plus claire cet après-midi sur la situation.

Je vais m'arrêter ici parce que je suis consciente du fait que les membres du conseil de la GNSO sont ici présents. Il y a aussi donc Dona, Rafik et Julf, et je veux m'assurer de n'avoir rien oublié, et en fait pouvoir aborder le reste des questions.

DONNA AUSTIN:

Merci Heather. La première question concernant l'évaluation de la GNSO sur la spécification temporaire, bon nous avons consacré longtemps à la compréhension de ce point, au point de vue des procédures. Mise à part la question de fond de la spécification temporaire, nous voulons comprendre quelles sont les obligations de la GNSO et de notre conseil.

Alors, nous, quant à la spécification temporaire, nous voyons que nous devons obliger les parties contractantes à respecter ses obligations. Alors si le conseil ou la GNSO ne confirme pas la spécification temporaire comme une politique par consensus, en théorie cette spécification temporaire n'a pas d'effet.

Je crois qu'il faut donc rappeler que le rôle de la GNSO est de développer des politiques par consensus en ce qui concerne les gTLD. Voilà pourquoi cette obligation est du ressort de la GNSO, parce que dans la structure de l'ICANN, la GNSO est la seule

entité pouvant développer des politiques ayant fait l'objet d'un consensus.

Voilà, c'est pourquoi il s'agit d'une obligation de la GNSO. Conformément aux statuts constitutifs de l'ICANN, c'est ce que nous pouvons faire. C'est ce qui fait que le conseil d'administration peut se servir de la spécification temporaire pour une question de sécurité et de stabilité. Et la condition de considération et de confirmation ou non de la politique de consensus revient à la GNSO.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Dona. Je vais présenter une hypothèse, une supposition, et vous pouvez me corriger ou confirmer ce que je dis.

Je crois que l'objectif de la question est le suivant : étant donné qu'il y a des registres et bureaux d'enregistrement qui travaillent sur la spécification temporaire, on voudrait savoir si vous avez des commentaires par rapport à la spécification temporaire sur la base du travail que vous réalisez en ce moment.

MICHELE NEYLON: Du point de vue des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, la spécification temporaire est arrivée un peu en retard.

Pour qu'une entreprise qui offre des services de noms de domaine puisse changer ses codes, ses processus, ses procédures, ses plateformes, etc. tout cela prend du temps.

Alors, on savait tous que le 25 mai il y avait le RGPD qui entrait en vigueur, mais on ne savait pas exactement ce que l'ICANN allait faire, ce que l'ICANN allait nous demander jusqu'à 8 jours avant le 25 mai. Sans doute certains membres ici présents ont essayé d'organiser leurs vacances ou leur vie. Imaginez-vous donc comment faire quelque chose en 8 jours quand on est une société ou un fournisseur? C'est un véritable enjeu, un défi énorme.

On a eu des conversations avec des opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement de travailler ensemble pour nous assurer que tout fonctionne. Mais pour ce qui est des délais, ce délai n'a pas été idéal et c'est la manière la plus diplomatique de le dire.

Je ne sais pas si c'est l'objectif de votre question spécifiquement.

Bon, maintenant pour les 12 prochains mois, pour savoir comment ça va se passer pendant ce temps, et bien on a un PDP crucial parce qu'il faut être sûr pour développer le PDP.

KAVOUS ARASTEH:

Je voulais faire un commentaire sur ce que Dona a mentionné.

Bien, nous comprenons que le processus de préparation, les approbations et d'autres actions concernant le PDP, sont en général dans le domaine d'intervention de la GNSO. Ça, on le comprend.

Toutefois, on travaille collectivement et en coopération. Il y a là une question quant à la spécification temporaire et au RGPD qui est très importante pour le GAC.

Nous voudrions que cette autorité exclusive pour ainsi dire comprenne que tout cela est fait en consultation et en collaboration avec les parties pertinentes parmi lesquelles trouve le GAC.

Nous avons une responsabilité, mais nous aimerions travailler de manière conjointe parce que le résultat final doit favoriser tout le monde. Peut-être à l'avenir il y aura un avis, on ne veut pas avoir de conflit, et nous voulons les minimiser.

J'espère bien que la GNSO comprendra que nous avons besoin de participer activement en collaboration sur cette question de la spécification temporaire.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavous. D'autres commentaires ?

NIGEL- UTC:

Je m'appelle Nigel de l'Union des communications des Caraïbes.

Je veux que ce soit clair, lorsque nous disons que la spécification temporaire va disparaître si vous avez du succès avec le PDP accéléré, dans ce cas là, cela signifie que nous allons revenir de manière automatique aux politiques préalables au RGPD par rapport au WHOIS ?

ERICA:

Erica de la GNSO. Je crois qu'il y a une confusion ici, et je ne sais pas comment le dire de manière gentille et diplomatique. Lorsque nous parlons des spécifications temporaires, on ne laisse pas sans effet le RGPD, on le considère toujours. Si vous travaillez avec des données personnelles de personnes européennes, vous devrez vous conformer à la loi à partir du 25

mai. Vous ne pourrez pas attendre les spécifications temporaires quant elles seront prêtes, d'ici un an ou je ne sais pas.

Il faut garder ça à l'esprit. Ceci concerne les parties contractantes qui traitent des données de personnes européennes. Il faut garder à l'esprit que le processus semble plus compliqué qu'il ne l'est en réalité.

Ce que je dis, c'est que nous sommes suffisamment réalistes pour savoir où nous en sommes. Il est très important d'arriver à une conclusion dans le délai prévu, mais cela ne remplace pas la situation actuelle.

MANAL ISMAIL:

Merci Erica de ton explication.

MICHELE NEYLON:

La question est la suivante : si le PDP n'est pas réussi, que se passe-t-il après ? La réponse est que l'on se trouvera dans une situation inconnue, parce que comme Erica l'a bien dit, les parties contractantes doivent opérer dans le respect de la loi. On ne peut pas revenir au WHOIS précédent, aux contrats précédents. Il faut opérer conformément à la loi en vigueur.

Et s'il n'y a pas de remplacement pour la spécification temporaire, et celle-ci n'est plus en vigueur, on pourrait penser

qu'il peut y avoir une fragmentation possible, et ce serait vraiment une crise existentielle, ce serait chaotique, ce ne serait pas agréable du tout.

MANAL ISMAIL: Merci. D'autres commentaires ?

KAVOUS ARASTEH: Je voudrais savoir, ce matin, un des membres du panel a parlé de questions assez semblables à celle-ci, et il a mentionné la possibilité d'une deuxième spécification temporaire. Qu'en pensez-vous ?

MANAL ISMAIL: Dona pour répondre à Kavous.

DONNA AUSTIN: Ceci n'est pas de notre ressort, alors on ne peut pas faire de commentaire à cet égard ?

MANAL ISMAIL: Je crois qu'Heather voulait aussi prendre la parole. Vous voulez répondre ?

KAVOUS ARASTEH: J'ai entendu dire qu'il y en a quelques-uns qui ont fait référence aux besoins possibles d'une deuxième spécification temporaire à cause des délais, à cause de la complexité des chartes, d'une initiative ambitieuse, etc. C'est quelque chose que j'ai entendu, ce n'est pas moi qui le dis. Peut-être ce serait une idée à considérer.

USA: Ashley, en représentation du gouvernement des États-Unis. On a indiqué que l'on se trouve dans une étape de discussions sur un grand nombre de questions qui nous intéressent. Mais pour ce qui est de la représentation du groupe, on pense que le GAC pourrait avoir 3 représentants et deux membres suppléants. C'est quelque chose que vous pouvez confirmer.

Et ma deuxième observation, ce n'est pas une question mais c'est quelque chose dont on a déjà parlé ce matin, ayant trait à l'importance de parvenir à un accord avec un modèle d'accréditation acceptable. Il n'est toujours pas clair quel sera le délai et quel sera le véhicule.

Du point de vue du GAC, on voudrait avoir à court terme la résolution de cette question de l'accès et l'accréditation.

MANAL ISMAIL: Merci les États-Unis. Heather ?

HEATHER FORREST: Merci beaucoup. Vous avez mentionné la question principale que nous avons pour vous. Jusqu'à présent, on a entendu parler que des attentes au niveau informel par rapport à la représentation. C'est donc une occasion idéale pour entendre vos opinions à cet égard.

Que pensez-vous de la possibilité d'avoir une participation effective dans le PDP ?

On n'a pas d'idées concrètes de votre demande. Mais avec plaisir nous allons le débattre entre nous.

On n'a pas beaucoup avancé dans notre propre discussion sur le thème de la représentation, je veux dire au sein de la GNSO. On a réussi à faire un texte préliminaire, mais votre intervention est très opportune) vrai dire.

Votre demande doit trouver la voie, de savoir refléter dans ce texte.

MANAL ISMAIL: Je demande aux collègues du GAC de donner leur avis sur cette question, leur opinion. Qui va demander la parole ? Allez-y s'il vous plait.

KEITH GNSO:

Merci Manal. J'appartiens au conseil de la GNSO, et je vais faire un commentaire sur les propos de Heather.

Ce matin, on a commencé à débattre sur la possibilité de former un groupe de travail pour le PDP. On considère quelques propositions que nous allons analyser pendant la semaine. Je crois donc que les principes dont on a discuté sont l'inclusion, nous assurer que la communauté soit représentée, l'efficacité et l'efficience.

Alors il faut trouver un équilibre pour nous assurer que tous ceux ayant un intérêt puissent représenter leur propre groupe, mais aussi faire en sorte que le groupe soit suffisamment efficace pour pouvoir avancer dans son travail. Et si on a un délai de 4 mois pour travailler, nous soyons en mesure de le faire. Et aussi pour travailler d'une manière efficace en fonction des couts ainsi que considérer s'il serait souhaitable d'avoir plus de réunions en personnes.

Merci beaucoup de votre contribution.

MANAL ISMAIL:

Merci. Comme référence, on se demandait d'où sortent tous ces numéros, tous ces chiffres.

On était guidés par les chiffres qu'on avait reçus dans le rapport préliminaire, et nous cherchons une représentation équilibrée

en définitive. Les collègues du GAC peuvent me corriger si je me trompe.

L'Iran demande la parole.

KAVOUS ARASTEH:

Oui. En premier lieu il doit y avoir la participation active des entités ou des groupes intéressés. Deuxièmement, le nombre de membres doit être limité.

On a des exemples déjà, des exemples passés. À l'ICG il y avait 30 membres et ça c'est très bien passé, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées. Et puis on a eu aussi d'autres représentants des SO et des AC.

Je crois que lorsque le groupe sera établi, on pourra déterminer quel sera le nombre de vice-présidents, quelle sera la structure, s'il va y avoir deux présidents etc. La charte doit établir quelle serait l'autorité du leader pour consulter un expert qui donne son opinion qualifiée le cas échéant.

C'est-à-dire le nombre devait être réduit, pas comme le cas du CCWG qui était très nombreux. Le nombre de participants doit être limité, mais le GAC doit participer effectivement, et c'est le GAC qui doit déterminer quelle serait la participation, si ce sera établi par niveau de participation, par région, etc. Mais le GAC

doit participer et les membres doivent travailler sur un pied d'égalité.

KEITH:

Merci Manal, merci Kavous.

Il est intéressant de voir que vous avez fait référence à l'ICG parce que justement, dans le conseil de la GNSO j'ai justement fait référence à l'ICG.

Au cours des deux dernières semaines, on a présenté plusieurs options au conseil de la GNSO par rapport à la structure. Notre document préliminaire de la charte, et bien là on a inclus un petit texte mais on n'a pas encore défini le nombre de participants.

Et nous en tant que conseil, nous devons nous assurer de nous guider par les principes opérationnels pour un PDP de la GNSO, et en même temps, être sûrs de la participation de toutes les parties intéressées.

MANAL ISMAIL:

Merci Keith. Nous essayons de démontrer que nous sommes plus rapides que le PDP.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Madame la Présidente. Je voulais tout simplement réitérer les observations que j'ai faites auparavant devant le conseil de la GNSO. Nous avons besoin d'avoir une politique intégrale du WHOIS à la fin du processus accéléré. Ceci devrait être un objectif du PDP, et pas comme dans le cas des spécifications temporaires. La politique devrait inclure le processus d'accès à l'accréditation.

Pour ce qui est de la participation, je suis d'accord avec ce qui a été dit ici. Nous avons besoin d'une représentation appropriée des membres du GAC. Bien entendu il faut entendre toutes les opinions, mais les gouvernements ont une opinion spécifique car ils ont de l'expérience dans des situations, au niveau national, et ils peuvent bien conseiller.

Je crois que c'est le GAC qui doit décider qui va participer en représentation du GAC.

Et je voudrais aussi dire qu'hier on a entendu dire qu'on espère de consacrer 30 heures par semaine au moins pour ce processus. C'est vraiment beaucoup de temps ! Et s'il y avait un délai plus long, on pourrait mieux distribuer la charge de travail.

MANAL ISMAIL: Merci. Heather.

HEATHER FORREST: Merci Manal. Je voudrais revenir sur une question qui a été présentée par Kavous, qui est en ligne avec le commentaire formulé par la commission européenne, pour ce qui est de l'importance d'avoir la participation du GAC et de la communauté dans son ensemble.

On reconnaît qu'il s'agit d'une question qui affecte la communauté dans son ensemble. Et pour ce qui est de notre reconnaissance de cet aspect, hier soir dans la séance, on a eu l'occasion de recevoir la contribution de la communauté, avant même de discuter des contenus.

Justement j'ai fait cette proposition pour savoir comment on reconnaît l'importance de la participation de la communauté dans le processus. Il faut être créatif, et je peux vous assurer que c'est le point numéro 1 de nos priorités.

Je vous remercie donc de votre commentaire.

MANAL ISMAIL: Michèle Neylon.

MICHELE NEYLON: Merci, je ne parle pas au nom de tout le conseil de la GNSO mais au nom de certains opérateurs de registres et bureaux d'enregistrement.

Je crois que la participation du GAC dans ce travail est très importante. On en a parlé au sein du conseil au cours des séances d’hier, et ailleurs. Et c’est quelque chose dont on a parlé également quand on a discuté le PDP 3.0. Tout spécifiquement quand il s’agit de la participation du GAC dans ce travail.

Comme ici il y a des questions qui concernent la protection des données, et des questions de respect des lois en vigueur, je crois que le GAC devrait désigner certains membres et au moins 1 devrait être spécialisé dans les questions liées à la protection des données.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup. Y a-t-il d’autres commentaires ? D’autres questions ?

Aucun autre commentaire sur les questions qui sont affichées sur l’écran ? Non ?

Ok. Alors, on a fini ? Vous avez des commentaires supplémentaires ? Un commentaire final ?

Merci beaucoup donc de cet échange si riche. Merci de prendre votre temps pour maintenir lors de chaque réunion cet échange bilatéral. Merci à tous les membres du conseil de la GNSO, merci aux membres du GAC de leur participation active.

On se reverra dans cette salle à 13 h 30. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]